

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 13 (1955)

Heft: 1

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aucun risque et a la possibilité de mobiliser intégralement les sommes avancées à son client. Sous la pression des circonstances, et pour répondre à des besoins nouveaux, les techniques bancaires, que d'aucuns avaient un peu vite jugé sclérosées, ont ainsi su s'adapter et évoluer avec toute la souplesse désirable.

Les dernières institutions d'Etat qui ont vu le jour : Fonds de conversion de l'industrie, Fonds national de la productivité tentent, dans toute la mesure du possible, d'associer le banquier de l'industriel à l'opération financière sollicitée par lui auprès des pouvoirs publics. Il faut y voir la preuve des avantages que doit pouvoir retirer l'économie d'un pays d'une collaboration fructueuse entre certains hauts fonctionnaires et certains banquiers avisés. L'expérience française méritait à ce titre d'être rappelée et sommairement commentée.

PHILIPPE AYMARD.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE LÉMANO

G.-A. Schaefer, adm.

LAUSANNE

12 bis, place St-François

Tél. 23 66 22

● *Spécialiste en matière fiscale*

Société reconnue par le Conseil fédéral comme institution de révision au sens des articles 732, 764 et 874 C. O.

Discretion absolue